

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 décembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 V. 615 Vœu relatif à l'expérimentation d'une nouvelle génération de « quartiers apaisés » sur le quartier Plateau.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Le quartier du Plateau, alors dénommé quartier Buttes-Chaumont, a été le premier dans le 19^e arrondissement à bénéficier d'une transformation en « quartier vert », longuement concertée en conseil de quartier : un nouveau plan de circulation a été mis en œuvre pour dissuader les circulations de transit au profit des seules dessertes riveraines. Cet aménagement a ensuite été élargi à d'autres quartiers (Bas-Belleville, Bassin de la Villette).

Cette transformation pionnière a anticipé les mutations engagées à Paris, avec le triple objectif de rendre nos rues plus respirables car moins polluées, moins bruyantes puisque moins encombrées, moins circulées et donc plus apaisées. Aujourd'hui, la Ville de Paris déploie le dispositif « zone 30 » qui favorise les modes de déplacement doux et permet de réduire les nuisances liées au bruit et à la pollution, de diminuer l'accidentologie et d'améliorer le cadre de vie. D'ici 2020, les zones 30 seront généralisées, sur l'ensemble de Paris, excepté sur les grands axes. C'est déjà le choix mis en œuvre dans notre arrondissement, où notre exigence d'égalité entre tous les quartiers nous amènera à proposer dans chaque quartier au moins une rue dédiée aux piétons.

Ces aménagements ont généré de nouvelles dynamiques de civilité urbaine, commerciale, associative et culturelle, qui ont durablement imprimé l'esprit de ce quartier et amélioré sa qualité de vie. Les habitants y sont d'ailleurs très attachés, comme ils l'ont manifesté à nouveau récemment en étant confrontés au regain momentané du trafic des deux et quatre roues, consécutif aux travaux très lourds que la RATP conduit pour la prolongation de la ligne 11 du métro.

Fort de cette histoire, avec une forte densité d'établissements accueillant enfants et adolescents (crèches, maternelles, élémentaires, collège, lycées, centre Paris Anim') sur un petit périmètre entre Cours du 7^e art/Alouettes/Fessart et Clavel, et un réseau exceptionnel de commerces et d'artisanat sur la rue de la Villette, ce quartier est prêt à s'engager dans la préfiguration d'une nouvelle génération de « quartiers apaisés », prolongeant et amplifiant les acquis des « quartiers verts » et « zones 30 » : nouveaux aménagements végétalisés, nouveaux revêtements anti-bruit retenant moins la chaleur, extension des opérations « Paris Respire » - avec suspension de la circulation sur certaines voies le week-end (et pas uniquement le dimanche) - et « la rue aux enfants », qui fonctionnent déjà sur le Bassin de la Villette.

Sur proposition de François Dagnaud, Roger Madec, Halima Jemni, Sergio Tinti et Fatoumata Kone,

Émet le vœu :

- Qu'une étude de faisabilité soit engagée, en lien avec le conseil de quartier, les associations de commerçants et d'habitants, pour préfigurer une nouvelle génération de « quartiers apaisés », permettant à Paris d'accélérer sa mutation vers une ville durable et respirable en prenant appui sur tous ses quartiers.